



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Présents: Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Myriam BOURNAZEL, Hélène NANCIU, Frédéric PONS

Excusés:

Absents:

Représentés: Julie BARRAL par Clément THERY

Secrétaire de séance : Denise PEIGNAUD

Décision Modificative N°2 BP M14 (DE 2017 26 BIS)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une décision modificative au BP M14 pour un montant de 400€ afin de faire procéder au remboursement de la caution du logement du gîte "Maison du Pauvre".

Voté à l'unanimité.

Rémunération de l'agent recenseur (DE 2017 27)

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte du 18 janvier au 17 février 2018. Il propose de fixer la rémunération de la façon suivante :

- Versement de la dotation forfaitaire de recensement soit 457 € (quatre cent cinquante sept euros), les charges sociales restant à la charge de la commune.
- Indemnisation des frais de déplacements.

Voté à l'unanimité.

Création d'un emploi à temps non complet en contrat à durée déterminée (DE 2017 28)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet en contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 6 heures sur le grade d'adjoint territorial d'animation non titulaire. Ce contrat sera établi en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifié, la commune comptant moins de 1.000 habitants lors du dernier recensement.

Voté à l'unanimité.

Convention d'occupation de la parcelle AL164 propriété de EDF (DE 2017 29)

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal de la convention d'occupation de la parcelle AL 164, établie par EDF, et sur laquelle doit être implanté le poste de refoulement pour la future station d'épuration de Navacelles.

Voté à l'unanimité.

D.I.A. :

Vente parcelle AB128 et AB 224 LIGUORI Corinne /POUJOL Philippe

Vente parcelle AL187 COMMUNE/ M.&Mme SEGUINOT Daniel

QUESTIONS DIVERSES :

Voeux 2018 le samedi 13 janvier 2018.

Le Maire
Roland BOISSIERE